

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 186 (2016-2021)
de M. Gérald Collaud (CG-PCS)
demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre
sur le plateau de Pérolles**

En séance du 23 février 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 186 de M. G. Collaud lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre sur le plateau de Pérolles.

Résumé du postulat

Constataion

Durant la crise du covid-19, la plupart des feux de circulation de la ville ont été mis à l'orange clignotant. Ce fut aussi le cas de ceux du plateau de Pérolles. On a alors pu constater d'une part que la cohabitation entre piéton·ne·s et véhicules s'est très bien déroulée. D'autre part, on a pu aussi voir que le goulot d'étranglement résidait dans le giratoire et que les feux ne faisaient que renforcer les bouchons. Ainsi par exemple, en fin de journée, le feu rouge arrête les véhicules en direction de Marly, jusqu'à bloquer le giratoire.

Demande

Nous demandons que la Ville de Fribourg étudie la possibilité de remplacer les feux actuels par une zone de rencontre. Cette configuration aurait l'avantage certain de permettre à tout le monde, piéton·ne·s comme voitures, de pouvoir avancer en continu sans être bloqués, et de faciliter le fonctionnement du giratoire des Charmettes.

De plus, cette zone de rencontre supprimerait partiellement la séparation artificielle entre la Faculté des Sciences et la mensa d'un côté de route, et la Faculté des SES, l'Ecole d'ingénieurs et la bibliothèque de l'autre. Cela rendrait ainsi beaucoup plus attractif le campus de Pérolles qui regroupe des milliers d'étudiant·e·s. En attendant cette étude, nous demandons que la Ville remette les feux dans leur phase clignotante.

Réponse du Conseil communal

Diagnostic

Le secteur concerné concentre de très nombreux flux piétons qui traversent la route cantonale. Ces flux sont également importants dans le périmètre voisin des Charmettes et ils justifient la mise en

place d'une zone de rencontre dans tout ce périmètre, pour offrir une meilleure cohabitation entre les usagers. Aujourd'hui l'environnement est très routier et peu favorable aux piétons.

Planification

Le PA2 prévoit dans la mesure 41.8 un aménagement pour ce secteur sous la forme d'un plateau surélevé, avec arrêts TP et zone de vitesse modérée. Cette mesure était classée en priorité C. Le PA2 précisait que "cette mesure vise à diminuer la dominance du TIM dans cet espace clef au cœur du site des hautes écoles de Fribourg et ainsi à en changer l'atmosphère, en favorisant et sécurisant les déplacements des piétons et des cyclistes dans des espaces publics valorisés".

Le PA3 prévoit dans sa mesure 3M.02.02 de reprendre les éléments de la fiche PA2 et les précise avec plus de détails. Cette mesure a été classée en priorité C (2028-2029). Finalement, le PA4 revoit ce concept sous la forme d'un réaménagement global des connections dans le secteur du plateau de Pérolles via la mesure 4M.09.03C. Cette mesure est en priorité B PA4, soit une réalisation possible entre 2028 – 2032. Allant dans ce sens, le Service d'urbanisme et d'architecture, par l'intermédiaire du secteur des Projets urbains prévoit la planification de cette mesure dans les années 2026 et 2027.

Le PAL est compatible avec les intentions des projets d'Agglo. Il prévoit la requalification du carrefour des Charmettes et la possibilité de traiter le secteur du Plateau de Pérolles avec une zone à vitesse modérée (ex: zone de rencontre).

Ainsi, les planifications directrices permettent la réalisation des mesures demandées mais le calendrier actuel repousse leurs mises en place de plusieurs années.

Crise du covid

En 2020, durant la première partie de la crise du covid, le Conseil communal, par son Service de la mobilité, avait modifié plusieurs traversées piétonnes régulées par des feux en ville, soit en éteignant ces installations, soit en les passant au orange clignotant. Cette initiative était rendue possible par les flux de trafic plus faibles à cause du confinement et du télétravail.

Les feux avaient ensuite retrouvé leur régulation habituelle, mais à l'automne 2021, le Service de la mobilité a répété un test sur la traversée régulée par feux du plateau de Pérolles, pour permettre aux piétons de traverser à l'orange clignotant, mais avec la possibilité si nécessaire d'activer les feux à la demande

Ce test a duré 3 semaines et n'a pas été concluant. Durant cette période, le Service de la mobilité a constaté que les automobilistes n'accordaient pas volontiers la priorité aux piétons, malgré la présence du passage piétons. Du côté des piétons, la possibilité de traverser la route sans activer les feux n'étaient pas souvent employée, les usagers préférant avoir recours aux feux. Le principe de mixité des flux, qui fonctionne relativement bien dans un secteur comme le Square des Places, n'a clairement pas donné satisfaction ici, certainement à cause de l'environnement très routier de ce secteur.

Zone de rencontre

La mise en place d'une zone de rencontre doit répondre à des exigences, fixées notamment par l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre. Si le fonctionnement de la zone ne répond pas aux critères demandés, il est nécessaire soit de modifier cette zone de rencontre, soit de la retirer. C'est le Service des ponts et chaussée (SPC) qui est l'organe responsable de valider et

publier les restrictions de vitesse dans le cadre de la mise en place d'une zone à vitesse modérée.

Dans le cas du Plateau de Pérolles, l'expérience de l'automne 2021 a permis de démontrer que la configuration du secteur ne permet pas la mise en place d'une zone de rencontre sans devoir procéder à des aménagements physiques. Il convient donc de réaliser un projet de requalification si on veut intervenir dans ce secteur. Cela est prévu dans la planification PA / PAL.

Etude et projet

La stratégie retenue dans le PA4 consiste à étudier un périmètre d'ensemble, comprenant le Plateau de Pérolles, mais également le carrefour des Charmettes et son prolongement vers la route de la Fonderie et vers le boulevard de Pérolles. Pour ce faire, le budget 2021 a prévu un montant de 200'000 CHF pour que le Service d'urbanisme et d'architecture puisse démarrer une étude directrice, en vue de la réalisation de la mesure.

Extrait du budget 2021:

620.5290.076 Etude directrice Fonderie-Pérolles-Marly -E- CHF 200'000.–

La Ville de Fribourg a proposé à l'Agglomération d'inscrire en priorité B du PA4, une mesure visant à réaménager le secteur comprenant l'extrémité de la route de la Fonderie, du boulevard de Pérolles et de la route de Marly, plus communément appelé le secteur de la Tour des Charmettes. En effet, le plateau de Pérolles fait partie du réseau viaire structurant à caractère urbain. Trois lignes urbaines et la Voie verte du PA3 convergent dans ce secteur qui est par ailleurs utilisé quotidiennement par des milliers d'étudiants. Le caractère routier actuel n'intègre pas les déplacements par le biais de la mobilité douce. Le carrefour en question est dès lors au cœur d'axes stratégiques en matière de mobilité et d'intégration urbanistique comme le boulevard de Pérolles, la route de Marly ou la route de la Fonderie. Avant d'entamer des réflexions sur le concept de son réaménagement, il est important de réaliser une étude directrice en 2021 sur l'entier des axes susmentionnés. Cette étude qui intégrera les aspects de mobilité et urbanistiques servira notamment de base pour développer le projet d'aménagement du carrefour susmentionné et permettra également de donner les orientations des réaménagements des axes routiers y convergeant. Des interventions d'entretien de la route cantonale de la Fonderie sont prévues à l'horizon 2023-2024. Il serait dès lors judicieux de profiter de ces travaux pour proposer un réaménagement complet de ce carrefour.

D'autres éléments devront être intégrés et anticipés. Il s'agit par exemple de réflexions visant à la connexion entre la ville de Fribourg et Marly par un mode de transports public lourd et les incertitudes liées à l'éventuelle construction d'une nouvelle route de contournement Marly-Matran, qui nécessiterait l'intégration indissociable de mesures d'accompagnement telles que celles proposées par les postulants.

Enfin, si un projet se dessinait, il demanderait l'intégration de ses coûts estimés aussi bien dans le programme d'agglomération de 5ème génération que dans le plan financier. Un réaménagement complet de ce carrefour ne serait donc pas envisageable à l'horizon 2023-2024 comme initialement projeté.

Conclusion

En conclusion, le Conseil communal est d'avis que pour intervenir efficacement dans ce secteur, il convient de mener à bien la mesure prévue dans le PA4. La Ville s'est donné les moyens d'étudier cette mesure (étude prévue dans le budget 2021). Le test de 2021 a démontré qu'une mise en zone de rencontre sans requalification de l'espace public dans son ensemble ne fonctionnera pas

correctement et n'est pas souhaitable. Par contre, à ce stade, aucune estimation en lien avec un projet de réalisation n'est inscrite au plan financier.

Le postulat n° 186 est ainsi liquidé.